

ACCUEIL DES ELEVES NOUVEAUX ARRIVANTS A ECOLE FONDAMENTALE

La première démarche à effectuer par la famille récemment arrivée au Luxembourg est l'inscription auprès de la commune (bureau de la population).

La commune enregistre les données personnelles de l'élève et les transmet à l'inspecteur et au responsable des cours d'accueil. Les parents et l'enfant rencontreront ensuite les enseignants pour l'élaboration d'un projet pédagogique selon l'âge et les acquis de l'enfant. Si les parents ne comprennent pas les langues du pays, ils peuvent faire appel à un **médiateur interculturel** qui pourra traduire les informations nécessaires (service gratuit du Ministère de l'Education Nationale, tél. 247 85136).

L'élève qui ne maîtrise pas suffisamment la langue luxembourgeoise (1er cycle) respectivement la langue allemande et la langue française (2e, 3e ou 4e cycle) pour pouvoir suivre l'enseignement fondamental est inscrit dans une classe du cycle correspondant à son âge et suit un ou plusieurs cours d'accueil hebdomadaire en dehors de sa classe d'attache pour apprendre de manière intensive la ou les langues de l'école. Pour le passage du primaire au postprimaire, les élèves de 12 ans participeront aux épreuves standardisées dans la mesure du possible. Même s'ils ne maîtrisent pas l'allemand et/ou le français, ils seront orientés vers le post-primaire où il existe des classes d'accueil, des classes francophones et des classes à apprentissage intensif de l'allemand et du français.

Les cours d'accueil

Dans les cours d'accueil, le choix des langues à enseigner est considéré selon l'âge d'arrivée de l'enfant, ses acquis antérieurs, les langues connues par ses parents et la proximité de la langue maternelle avec la 1ère langue à apprendre. Le but premier est de permettre à l'enfant de communiquer le plus rapidement avec son entourage. Au début, l'enseignement se limitera à une seule langue (allemand ou français). Il importe que l'enfant ait acquis une certaine aisance dans la 1ère langue étrangère avant d'aborder la seconde. Généralement, les enfants de moins de 10 ans reçoivent un enseignement intensif de l'allemand et du français. Au-delà de l'âge de 10 ans, l'accent est mis sur le français. Un échange régulier entre enseignants et parents se fera afin que ces derniers soient informés des progrès de leur enfant. S'ils ne comprennent pas les langues du pays, ils pourront **faire appel à un médiateur interculturel**.

Les matières qui peuvent être dispensées dans les cours d'accueil sont :

- l'apprentissage intensif de l'allemand, suivi par une initiation à la langue française
- l'apprentissage intensif du français suivi par une initiation à la langue allemande
- l'initiation à la langue luxembourgeoise – les mathématiques en langue française, pour les élèves qui n'ont pas de connaissances suffisantes en langue allemande.

Les matières et le nombre de leçons du cours d'accueil dont bénéficie l'élève sont établis en fonction du bilan scolaire et langagier de l'élève. Le nombre de leçons diminue progressivement au cours du cycle en fonction des progrès réalisés. En contrepartie, l'élève suit plus de cours dans la classe d'attache.

CARNET D'ADRESSES

Les médiateurs interculturels

Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
Service de la scolarisation des enfants étrangers
29, rue Aldringen L-2926 Luxembourg
Tél. (+352) 247-85136

Accueil des élèves nouveaux arrivants de plus de 12 ans pour une inscription dans l'enseignement post-primaire

Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
Service de la scolarisation des enfants étrangers - CASNA
29, rue Aldringen L-1128 Luxembourg
Tél. (+352) 247-85277 Fax (+352) 247-85140
E-mail : casna@men.lu

Sources : www.guichet.public.lu, www.men.public.lu, Bonjour Luxembourg-Guide pratique du citoyen (Editions CLAE Services asbl 2005)